



### Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

09 02 2023

**Date d'affichage :**

09 02 2023

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 33

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 19

**Ayant pris part au vote :**

28 dont 9 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 5

Défavorable : 0

Abstention : 0

### Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 15 02 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, BOISSEAU, BRET, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, THOMAS, ZAJAC.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON,  
M. GROSJEAN donne procuration à GUNDALL,  
M. JAY donne procuration M. BRET,  
M. LAMY donne procuration M. JUILLET,  
Mme LANTHIEZ donne procuration à M. JUILLET,  
Mme LE CORRE donne procuration à M. BOISSEAU,  
M. MANDELLI donne procuration à M. DRAGON,  
M. MASURE donne procuration à M. MAILLET,  
M. PELOIS donne procuration à Mme ZAJAC.

**Sont Absents :**

Mme et MM. AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOULARD, FINELLO, LEIX.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

Mme Gaudy a été élue secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil  
d'Administration y compris procurations :**

MM. ANTOINE, BANACH, BRIQUET, THIEBAUT, VIART.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Revalorisation de l'étude pour la définition d'indicateurs et la construction d'un outil de pilotage de l'animation territorialisée

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

**LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Par délibération n°20210406\_16 du 6 avril 2021, le Conseil d'administration du SDDEA a souhaité s'engager dans la réalisation d'une étude pour la définition d'indicateurs et la construction d'un outil de pilotage de l'animation territorialisée. Cette étude contient notamment la production de fiches permettant la caractérisation des territoires, préalable indispensable à la sélection d'indicateurs pertinents face aux enjeux identifiés, la sélection collective et partagée des indicateurs, la formalisation de leur propriété via la réalisation de fiches indicateurs et la construction d'un tableau de bord facilitant leur représentation et leur interprétation.

La précédente délibération était basée sur une estimation de la prestation à réaliser en l'absence du retour des offres. L'offre sélectionnée à posteriori s'élève à 63 100€ (HT) sur la tranche ferme de la prestation. Il est néanmoins apparu en cours d'étude, la nécessité de réaliser des fiches territoires à l'échelle des enjeux territorialisés, future échelle de gouvernance de l'animation territorialisée, en surplus de celle des schémas directeurs comme initialement prévue au marché. Le coût de la production de ces fiches s'élève à 9 000€ (HT). La bonne réalisation du marché a également nécessité l'activation de la tranche optionnelle n°1 de 6 000€ (HT) afin de recueillir de l'information sur un territoire dépourvu de données. Enfin, l'inflation observé au cours de la réalisation du marché induit également une hausse des prix de 9% à l'affermissement de la tranche optionnelle n°2 qu'il sera nécessaire d'activer pour la bonne réalisation du tableau de bord. Le coût de cette hausse s'élève à 11 445 € (HT). Ainsi, il est proposé de réévaluer l'enveloppe initiale du projet de 75 000 €, et de la définir à 89 545 € (HT).

Le nouveau plan de financement du projet est le suivant :

Coût total de l'étude	89 545,00 € (HT)
Subvention AESN	70 880,00 € (HT)
<b>Reste à charge Régie du SDDEA</b>	<b>18 665,00 €</b>

Le surcoût supporté par la Régie du SDDEA sur l'opération s'élève à 3 665 € (HT)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'ENGAGER** les prestations complémentaires ;
- **D'ARRETER** le nouveau montant de l'opération à la somme de 89 545 €HT ;
- **D'ADOPTER** l'opération et le plan de financement tels que présentés ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



NICOLAS JUILLET  
2023.03.02 21:08:13 +0100  
Ref:20230224\_090001\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Nicolas JUILLET

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.